



## DÉCRET

### Fermeture de l'église Sainte-Bernadette de la paroisse Saint-Gabriel-Lalemant de Ferland-et-Boilleau

À M. l'abbé Alfred-Éloi Bouchard, modérateur  
de l'unité pastorale Saint-Alexis, Saint-Félix-d'Otis  
et Saint-Gabriel-Lalemant

Depuis l'érection de la paroisse Saint-Gabriel-Lalemant de Ferland-et-Boilleau le 20 juin 1985, suite à la suppression de la paroisse St-Gabriel-Lalemant de Ferland et de la desserte de Sainte-Bernadette de Boileau, la dite paroisse a conservé les deux églises existantes comme lieux de culte.

Or, après plus de quinze ans, vous constatez que maintenir ouverts ces deux lieux de culte est devenu trop onéreux.

Après avoir obtenu l'avis favorable des paroissiens et le consentement de votre assemblée de fabrique, vous demandez que l'église Sainte-Bernadette ne soit plus désormais considérée comme lieu de culte.

Puisque cette décision revient à l'Évêque, après avoir entendu le conseil presbytéral et avoir reçu l'avis favorable des différents conseils de la paroisse concernée, je consens à ce que l'église Sainte-Bernadette soit réduite à "un usage profane qui ne soit pas inconvenant". (can1222.2)

Je vous délègue donc, en tant que modérateur de la paroisse Saint-Gabriel-Lalemant, pour procéder à la fermeture du dit lieu de culte à la date convenue, soit le dimanche 15 septembre 2002, à l'occasion de l'Eucharistie dominicale.

Donné à l'évêché de Chicoutimi,  
le 10 juin 2002.

† Mgr Jean-Guy Couture  
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.  
Chancelier